

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Il faudrait bien autre chose que la nomination d'un nouveau gouverneur de la Banque pour préparer un changement de politique financière. — Après les accords !**

Nous avons commenté la récente nomination du nouveau gouverneur de la Banque de France interprétée par certains de nos confrères comme l'indice significatif d'un changement de politique financière. Nous n'en avons pas dit autant et cela nous a pourtant valu quelques remarques ou demandes d'éclaircissement qui prouvent que ce grand organisme de la vie française n'est pas aussi connu qu'il serait désirable.

Il est tout à fait nécessaire de rappeler que la Banque de France n'est pas un instrument du gouvernement. Elle est, depuis sa fondation — qui date de 1800 — un établissement privé. Etablissement privé auquel l'Etat a accordé le privilège d'émettre les billets ayant cours légal. C'est une concession (valable actuellement jusqu'en 1945) qui comporte naturellement des droits et des obligations pour l'une et l'autre des parties en présence.

Entre autres, la Banque de France a pour mission de maintenir la valeur du franc relativement à l'or dans la proportion fixée par l'Etat. Quant à la manière dont elle remplit cet office, quant aux opérations pour atteindre ce but, c'est la Banque qui en décide. L'Etat n'a rien à y voir.

Mais s'il n'a pas d'ordre à donner pourquoi le gouvernement nomme-t-il le gouverneur de la Banque et ses deux sous-gouverneurs ?

Parce qu'il est bien compréhensible que le gouvernement n'ait pas voulu laisser à des postes si importants, Précaution assez naturelle quand il s'agit du sort de la monnaie française. Mais cela n'entrave pas l'indépendance de la Banque dans la direction de ses affaires où le gouverneur ne peut rien sans le concours du Conseil de Régence. Or, ce Conseil de Régence, ce sont les actionnaires de la Banque qui en nomment les membres.

Une importante restriction est faite pourtant à la liberté de manœuvre de la Banque ; à savoir qu'il ne lui est permis de consentir à l'Etat aucune avance ni aucun crédit. Cette règle est le complément nécessaire de celle qui pose en principe l'indépendance de la Banque.

La Banque n'est donc pas un « établissement d'Etat » et reste parfaitement maîtresse d'accorder ou de refuser l'escompte aux Bons du Trésor à court terme si elle juge que ce « papier » n'offre pas toutes les garanties qu'il faut.

On peut donc être rassuré parce que, contrairement à ce que l'on a cru ou feint de croire, pour déclencher une politique d'inflation monétaire, pour rendre possible un pareil changement de politique financière — que rien d'ailleurs ne fait prévoir — il faudrait bien d'autres mesures que la nomination d'un nouveau gouverneur.

Il paraît que nos amis et alliés de la Petite-Entente sont contents des accords signés à Rome. Avant le départ de M. Pierre Laval, ils avaient manifesté leur confiance. Après son retour, ils ont tenu à montrer leur satisfaction.

Comment en serait-il autrement puisque c'est la thèse française qui a triomphé à Rome : la thèse du respect des traités. L'Italie, en fait, a abandonné la thèse allemande et hongroise qui réclame leur révision.

Si cela ne s'exprime pas en termes explicites — car on ne demande pas à un Etat de signer lui-même une formule de reniement — cela ressort avec évidence d'un seul fait : la reconnaissance par l'Italie de l'indépendance autrichienne et la garantie de son intégrité territoriale. Ces engagements ne peuvent être interprétés que comme une réplique négative aux demandes allemandes relatives à l'Anschluss et aux revendications hongroises relatives aux modifications de frontières.

Bien sûr, l'Italie avait naguère at-

firmé des tendances opposées. Elle témoignait sa sympathie aux réclamations allemandes et hongroises. Bien sûr, nous nous trouvions presque toujours en conflit. Mais nous ne pouvons tout de même pas lui reprocher d'avoir quitté nos adversaires pour rejoindre nos amis. Il y a eu revirement, personne ne le conteste. L'important, c'est que la France soit restée fidèle à ses amis et à sa politique de raison, de sagesse et de paix.

La Petite-Entente n'a pu voir ce changement sans une vive joie. Reste à savoir comment il sera accueilli chez les Hongrois — instruments et champions de l'Allemagne.

Qui sait ? Peut-être Mussolini — qui n'a cessé d'affirmer sa fidélité à la Hongrie — a-t-il employé la meilleure méthode pour défendre sa cause ! Peut-être a-t-il réussi à convaincre le gouvernement de Budapest qu'il ferait bien de renoncer à des revendications inadmissibles et irréalises. Auquel cas le triomphe serait complet.

En tout cas, que les Hongrois se résignent ou non, privés de l'appui italien, ils ne peuvent plus faire beaucoup de mal. Il apparaît donc clairement aujourd'hui qu'un grand pas a été fait vers la paix.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## La Gaffe

L'Opéra donnait, le 31 décembre, la 2.000<sup>e</sup> de Faust ; ce n'était pas une représentation banale, ni même un gala ordinaire, mais une grande cérémonie officielle, nationale, avec la présence du Président de la République et du gouverneur de la République et le concert de la Musique de Chambre par les 450 artistes et choristes de l'Académie de musique. Cette manifestation était radiodiffusée par tous les postes d'Etat français, relayés par tous les postes italiens. Or, les auditeurs de T.S.F. eurent la stupeur d'entendre, après le deuxième acte, le speaker de Radio-Paris leur déclarer longuement un « intéressant » article, publié en 1863 par Léon Escudier, qui est une des plus faibles, mais des plus méchantes critiques sur Gounod, sa personnalité, sa vie et son œuvre. Cela sonnait étrangement dans une soirée d'apothéose. On peut aimer ou ne pas aimer la musique de Gounod, mais ce n'était pas le lieu, ni l'heure d'exhumer ces diatribes, pierres du reste... On a eu soixante-dix ans pour douter sur Faust. On pouvait faire très le jour de la fête de la 2.000<sup>e</sup>, et le moins qualifié pour cette inutile besogne de dénigrement était le porte-parole officiel de la radio française.

Celui-ci, d'ailleurs, eut droit de révéler, et, après le troisième acte, il déclara sur le pauvre Gounod les proses malveillantes de Félix Clément, de Jouve, d'Oscar Comettant et de quelques autres, malgré lesquels la gloire de Gounod se porte encore assez bien.

La gêne des auditeurs français redoubla lorsque, après ces deux allocutions déplacées, le speaker italien (une femme) prononça un éloge ému, plein d'appréhension, de Gounod et de son œuvre ; de sorte qu'en cette cérémonie française, c'est l'orateur français qui a gaffé, tandis que son collègue étranger lui donnait une leçon de goût et de tact.

Sans doute, après le quatrième acte, au couronnement du buste, notre « parole » tenta enfin de justifier son système — dommage qu'il n'ait pas prévu d'avance le public — en s'associant à l'éloge du musicien et en nous révélant cette vérité première que l'hommage national à Gounod fait taire toutes les critiques et n'a trouvé aucune opposition.

N'empêche que la gaffe était faite, car un très grand nombre d'auditeurs aura certainement écouté avec intérêt ce qui fut dit. Les critiques et les critiques, les critiques et les critiques, les critiques et les critiques.

### DEMANDE D'INTERPELLATION

M. Franklin-Bouillon vient d'aviser le président du conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur le danger que présente pour la France et pour la paix les projets visant à légaliser le réarmement de l'Allemagne, poursuivi en violation formelle du traité de Versailles et en vue d'une guerre chaque jour plus minutieusement préparée.

M. Franklin-Bouillon réclamera la discussion immédiate de son interpellation.

## Informations

### Elections sénatoriales

Dimanche a eu lieu une élection sénatoriale dans la Meuse en remplacement de M. Poincaré.

Il y a eu 3 tours de scrutin. Inscrits, 825 ; votants, 825 ; suffrages exprimés, 825.

Au 3<sup>e</sup> tour : Ont obtenu : MM. Mirotel, conseiller général, républicain de gauche, 525 voix, élu ; Marc, agriculteur, républicain indépendant, 288 ; divers, 12.

Les électeurs sénatoriaux de Seine-et-Marne ont désigné M. Jacques-Louis Dumesnil, ancien ministre, pour occuper le siège laissé vacant par la mort de M. Gaston Menier, radical.

Inscrits : 972 ; votants : 970 ; majorité absolue : 485. Ont obtenu : MM. Jacques-Louis Dumesnil, député, ancien ministre (concentration républicaine), 590 voix, élu. Jacques Menier (radical-socialiste), 218 voix.

Garipey, ancien préfet de Seine-et-Marne (radical-socialiste), 132 voix. Desplanches (agriculteur), 22 voix. Carré (socialiste), 14 voix. Chevremont (communiste), 11 voix. Daunay (radical), 11 voix.

### Après les accords de Rome

Le ministère des Affaires étrangères publie la déclaration générale qui vient en tête des différents documents diplomatiques signés à Rome le 7 janvier.

En voici le texte : « Le Ministère des Affaires étrangères de la République française et le chef du Gouvernement italien, « Considérant que les conventions, en date de ce jour, ont assuré le règlement des principales questions que les accords antérieurs laissent pendantes entre eux et notamment de toutes les questions relatives à l'application de l'article 13 de l'accord de Londres du 26 avril 1915,

« Considérant que les questions litigieuses qui pourraient surgir, à l'avenir, entre leurs gouvernements, trouveront leur issue, soit par la voie des pourparlers diplomatiques, soit par les procédures établies par le Pacte de la Société des Nations, le Statut de la Cour permanente de Justice internationale et l'Acte général d'arbitrage,

« Déclarent la détermination de leurs gouvernements de développer l'amitié traditionnelle qui unit les deux nations et de collaborer, dans un esprit de mutuelle confiance, au maintien de la paix générale.

« En vue de cette collaboration, ils procéderont entre eux à toutes les consultations qu'exigeraient les circonstances.

« Fait en double exemplaire : « Rome, le 7 janvier 1935. « Signé : PIERRE LAVAL. — MUSSOLINI. »

### A Genève

M. Pierre Laval a eu samedi après-midi, à Genève, avec Sir John Simon et M. Eden, une longue conférence de plus d'une heure, à laquelle assistaient M. Bargeton, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et M. Massigli.

Toutes les questions de l'heure ont été abordées. Sur chacune d'entre elles, l'accord s'est révélé parfait entre les représentants des deux gouvernements. Le récit détaillé des négociations de Rome, ainsi que les résultats concrets qui ont été obtenus ont valu à M. Pierre Laval les félicitations chaleureuses des ministres britanniques, lesquels ont renouvelé l'assurance de la satisfaction du gouvernement et de l'opinion publique anglaise pour l'étape importante que M. Mussolini et M. Pierre Laval ont fait accomplir à l'œuvre de l'organisation de la paix.

En ce qui concerne la Sarre, les ministres des deux pays ont d'abord constaté que des événements de ces derniers jours montraient combien le Conseil avait été sagement avisé en décidant, le mois dernier, l'envoi d'un corps de troupes internationales.

Discours du chancelier Schuschnigg Dans un discours prononcé dans la capitale d'Autriche, le chancelier Schuschnigg a fait allusion au plébiscite de la Sarre et a déclaré que, d'accord avec l'opinion publique du monde entier, l'Autriche estime qu'un pays allemand peuplé d'Allemands, qui fait partie de l'unité allemande, doit revenir à cette unité.

Nous nous réjouissons doublement. « Dit le chancelier, si ce jour de plébiscite se passe bien et sans friction, car nous y voyons, dans le cas d'une solution heureuse, une garantie de paix, un facteur de tranquillisation et de stabilisation des relations intercontinentales à laquelle n'est pas seulement intéressée l'Autriche, mais tous les hommes réfléchis et conscients de leurs responsabilités.

### Le plébiscite de la Sarre

Dés avant l'ouverture du scrutin, les bureaux de vote étaient littéralement assiégés par les électeurs. Des masses d'hommes et de femmes se pressaient devant les portes des bureaux, où, en certains lieux, le mécontentement était très vif de tous ceux qui devaient pâtir de la neige fondue pendant plusieurs heures avant d'avoir accès aux bureaux de vote.

La participation électorale a été très grande dans la matinée, tandis que, vers la fin de l'après-midi, les bureaux étaient à peu près vides.

A 16 h. 30, dans les bureaux de Sarrebruck et les bureaux avoisinants, la proportion des votants atteignait 95 0/0. La foule, très disciplinée, se rend aux urnes sans fièvre et sans manifester ses sentiments.

### En Italie

Le 13 janvier 1923, le duc convoqua dans son appartement du Grand Hôtel, où il s'était installé provisoirement après la marche sur Rome, les dirigeants du fascisme pour une assemblée générale.

Au cours de cette première réunion de l'Assemblée à laquelle le duc donna le nom de Grand Conseil du fascisme, fut instituée la milice volontaire pour la sécurité nationale suivant le projet du duc lui-même.

Ce douzième anniversaire a été célébré ce matin, dans le hall du Grand Hôtel où a eu lieu l'inauguration d'une plaque commémorative, rappelant la constitution de ces deux pierres angulaires du nouvel ordre romain.

Le duc a présidé la cérémonie entouré de tous les dignitaires du régime.

### EN PEU DE MOTS...

— Dimanche, à Sidi-Bou-Othman, a eu lieu, en présence du résident général, de Mme Mangin et de sa famille, l'inauguration du monument commémorant les combats que livra le général Mangin.

— A Duet, près de Prague, un jeune ouvrier Karel Hanta a tué son père qui s'obstinait à faire marcher la radio, ce qui exaspérait le jeune homme lequel ne pouvait pas se reposer.

— La station radiotélégraphique de Hong-Kong, a capté un « S.O.S. » d'un vapeur chinois en perdition à quelques milles de Hong-Kong. Il y aurait 500 passagers à bord.

— Le champion cycliste belge Heuzi, qui avait fait une chute, samedi soir, au Palais des Sports, à Bruxelles, est décédé dimanche des suites de ses blessures. Il était âgé de 25 ans.

### NOS ÉCHOS

#### A Rome, avec Pierre Laval.

Il a été très intéressant de suivre heure par heure, la transformation qui s'est opérée dans la Ville Eternelle. A mesure que se développaient les négociations, l'atmosphère se dégageait, s'emplissait d'optimisme, puis d'enthousiasme. Après le dîner historique au Palais Farnèse, où fut conclu, dimanche soir, l'accord qui devait être signé le lendemain, une véritable vague d'allégresse déferla sur la ville. Il semblait qu'une consigne impérieuse avait été levée. Les Italiens fêtaient les Français présents à Rome comme des frères retrouvés.

Il y eut des minutes d'une indicible émotion. A la Maison des Mutilés, lundi, se déroula une scène poignante, M. Dell' Croix, président de l'Association des Mutilés de guerre d'Italie, recevait M. Pierre Laval.

M. Dell' Croix est une prestigieuse figure. Il connaît au delà des Alpes une immense popularité. Il incarne pour les Italiens la Patrie mutilée. Et comme il est mutilé ! Aveugle. Les deux mains coupées ! Cet homme, qui conserve en sa chair torturée la dignité d'un précurseur de la Rome antique, dit d'une voix douce à notre ministre : « Monsieur, laissez-moi vous exprimer mon immense regret. Vous venez au nom de la France. Et je ne puis vous voir.

Près de lui, un aviateur de la guerre, aveugle lui aussi, se tenait raide, comme au garde à vous. De ses yeux vides coulaient des larmes.

M. Laval était pâle, les dents serrées, et tellement bouleversé par ce sublime hommage qu'il demeura un moment sans pouvoir prononcer une parole.

#### Critiques.

Ceux qui fréquentent les répétitions générales savent combien peuvent être différentes, et même contradictoires, l'opinion émise par les critiques dans la salle, dans les coulisses, dans les couloirs, et celle qu'ils donnent le lendemain dans leur journal.

Comme un soir quelqu'un demandait indiscrètement à Georges Pioch laquelle de ces deux opinions il fallait tenir pour vraie :

— Notre opinion vraie ? fit le malicieux Pioch, se gaussant gentiment du

### QUESTION DU JOUR

## Le nouveau, l'oublié et l'homme à la cathédrale

A la reine Marie-Antoinette qui demandait quelque chose de vraiment nouveau, une célèbre marchande de frivolités aurait répondu : « Madame, il n'y a de nouveau que ce qui est oublié. »

Le mot n'est peut-être pas authentique. Il reste singulièrement profond. Il dépasse les simples colifichets vestimentaires et s'étend jusqu'aux institutions.

Ainsi, l'Europe croit faire du nouveau en se mettant à la mode du corporatisme. Je continue à croire qu'il y a une essence corporative à la base du gouvernement moscovite, puisqu'il s'appuie sur deux professions : celle de paysan, celle d'ouvrier. Mais je n'insiste pas, ce rapprochement étant considéré comme injurieux par certains de nos compatriotes. Le courant a été dans tous les cas lancé par l'Italie, et M. Mussolini peut se vanter de cette victoire sur la France : il a fait entrer, sinon dans le Dictionnaire de l'Académie, tout au moins dans notre langue un mot italien, qui n'est même pas très beau : corporatisme. Son organisation est à l'heure présente très poussée et se caractérise par le nombre incroyable de députés promus à la dignité de techniciens. La recette est à retenir pour le jour où l'on voudrait faire accepter le système par les assemblées politiques.

Comme il a pris à M. Mussolini son salut, sa chemise et sa sélection des chefs, M. Hitler devait lui prendre sa corporation ; il en a fait cette expérience que nous décrit M. Max Hermant ; mais voilà que, sous l'impulsion de M. Schacht, il semble décidé à faire de l'étatisme sans masque. Lorsqu'il tomba martyr de l'indépendance de sa patrie, Dollfuss mettait au point un corporatisme autoritaire et pieux, dont la pierre angulaire était l'Eglise. Avec une nuance encore plus marquée d'ascétisme, M. Oliveira Salazar prétend comprimer dans le moule corporatif les passions bouillonnantes du peuple portugais. M. Lewandowski nous le montre, appuyé sur le clergé et sur l'armée, cherchant sans trêve à dégrader l'indépendance gouvernementale contre les excès du cléricisme et du militarisme. La « dernière heure » nous apprend que la Bulgarie vient de se décider à suivre le mouvement.

« Et voilà bien, disent quelques Français, du nouveau qui nous libérerait du vieux démocratisme et de l'individualisme dépassé ». Soyons indulgents pour ces petites erreurs. Il est certains spectacles qui pourraient servir d'exemple à des accès de n'importe-quoi-isme, peut-être même de circonstances atténuantes à des velléités de n'importe-qu'isme.

Mais tout de même, comme nouveauté, qu'on ne nous offre pas le corporatisme ! Il n'est pas de pire vieilleries. Ne parlons pas des anciennes cités italiennes, déchirées au cours de leur histoire agitée, par les guerres civiles que se livraient dans leur sein les métiers organisés. Restons en France. Eh bien ! du point de vue sentimental, les anciennes corporations continuent à m'émouvoir ; j'aime leur histoire, leur esprit de patronage à l'égard des humbles, de fraternité à l'égard des égaux ; j'admire leur culte de l'ouvrage bien fait, symbolisé par le chef-d'œuvre qu'il fallait réaliser avant d'être admis dans la profession ; je m'attendris devant leurs chapelles, leurs bannières, leurs insignes, leurs vestiges, leurs fêtes patronales ; je conçois même que, à certaines périodes, elles ont pu rendre des services. Je suis incapable de ne pas avoir une certaine faiblesse pour toute une partie du passé de mon pays.

Cet hommage sentimental rendu à une vénérable institution, je suis bien obligé de reconnaître que Louis XVI a eu raison, sur l'initiative de Turgot, de supprimer les corporations. Si la loi Le Chapelier a été excessive dans plusieurs de ses dispositions, il faut bien convenir cependant que les préoccupations auxquelles elle répondait n'étaient pas sans fondement.

La Révolution a démolie, elle a, comme disait Burke, mis la France en morceaux. Pardon ! la Révolution a duré onze ans, mettez vingt-cinq ans en y incluant.

quidam. Rien de plus facile : prenez la moyenne entre ce que nous disons à l'auteur et ce que nous disons à ses amis.

#### Femmes du monde.

Chez des mécènes parisiens, on donne ce soir-là une représentation de deux proverbes délicieux. « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée », d'Alfred de Musset ; « Le cœur a ses raisons... », de Robert de Flers et Georges-Armand de Caillavet. Troupe uniquement composée d'amateurs. Et qui s'en tira fort bien, nous le disons en toute sincérité, encore que nous ayons

corporant l'Empire. Mais ensuite la monarchie s'est réinstallée en France, elle y a duré trente-quatre ans et à aucun moment elle n'a rétabli les corporations. Une grande dame, rencontrant dans un salon un garde des sceaux de la Restauration, lui dit avec élan : « Et-ce bien vrai, monsieur, qu'on va enfin nous rendre nos anciens supplices ? » On pensa, en effet, au temps de la Chambre introuvable, à rétablir la mort par le feu, par l'eau, par la roue, par l'écartèlement ; on pensa surtout à ressusciter pour la noblesse le privilège d'avoir la tête tranchée, tandis que les gens du commun n'auraient été que pendus ! M. de Villele a fait voter la loi du sacrilège ; il a même obtenu de la Chambre l'adhésion à son projet sur le droit d'aïeuses... Mais quand, sous les deux frères de Louis XVI, quand, sous son cousin Louis-Philippe, a-t-on pensé sérieusement à rétablir les corporations ? Jamais ! Pourquoi ? Parce que, à cette époque, le corporatisme ancien n'était pas oublié. On se rappelait que Louis XVI l'avait condamné pour ce motif majeur qu'il était contraire à l'intérêt général ; on savait que quand le dernier roi de l'ancien régime avait prononcé cette condamnation il n'était pas encore lié par la Révolution. On se souvenait de ces querelles misérables entre métiers qui appelaient d'une façon constante l'intervention du roi. Louis XIV, dans toute sa gloire rayonnante, devait protéger les chirurgiens, soucieux de se perfectionner dans leur art au collège Saint-Côme, contre la jalousie agissante des médecins. Il se voyait contraint d'obliger les pâtisseries, désireux de garnir de viande leurs pâtés, d'acheter cette viande, préparée, chez le charcutier ; mais, sur la plainte des bouchers, il invitait les charcutiers à se cantonner dans la fonction, définie par leur nom, de faire cuire la chair, mais ils devaient acheter celle-ci, cruez, chez le boucher ; par esprit paternel, le roi permettait au charcutier de tuer lui-même la petite tête jusqu'à la grosseur de l'agneau, mais pas au-dessus... Et c'est ce régime-là que l'on voudrait reconstituer ! Grand merci ! On ne peut pas imaginer plus forte organisation de l'égoïsme professionnel.

J'entends bien qu'une restauration n'est pas une reconstitution à l'identité. On mettrait, tout au moins au début, plus de souplesse dans les organismes ; on n'exigerait plus, avant que l'éventail arrivât à la clientèle, que ce soit le dentellier qui ait fabriqué la dentelle, que ce soit la première et qu'enfin ce soit le mercier qui vende l'éventail ! Mais c'est le principe lui-même qui est mauvais, et qui conduit fatalement, non pas à des conséquences précises, mais à des suites de la même qualité.

Certains rêvent que les élections ne se fassent plus sur des idées, suivant des programmes, pas même sur des personnalités, mais sur des intérêts. C'est bien là l'essentiel de la représentation des intérêts. Il y aurait dans chaque village la liste des fonctionnaires, celle des paysans, celle des commerçants, celle des ouvriers... Mais ce rêve est un affreux cauchemar.

J'ai entendu un éminent corporatiste raconter cette parabole : Un homme traverse un chantier et interroge un ouvrier : « Que fais-tu là ? — Je gagne vingt francs. » Il pose la même question à un second travailleur, qui lui répond : « Je taile une pierre. » Il interroge enfin un troisième ouvrier qui donne cette réponse magnifique : « Je construis une cathédrale. »

Et le corporatiste concluait qu'il faut donner à chacun le sentiment qu'il collabore à la cathédrale de l'intérêt général.

Comme je suis d'accord avec lui sur le but à atteindre ! Mais je reste en désaccord sur les moyens. Pour répandre le sentiment indispensable de l'intérêt commun, il ne faut pas exciter, jusqu'à l'exaspération, les intérêts particuliers. [Du Temps].

Joseph BARTHÉLEMY.  
Membre de l'Institut.

parfaitement entendu, le rideau tombe, le misanthrope endureci qu'est André E... murmure à l'oreille de son voisin : « Décidément, ces femmes du monde ne savent jouer la comédie qu'en tête à tête !

Charité. C'est un mot que raconte Mme B. de Jouvencel. Deux sœurs de charité se présentent chez un monsieur qui possède une douzaine d'immeubles dans Paris. A la demande qu'elles formulent : « Désolé de vous refuser, répond notre Harpagon. Mais s'il fallait donner dans toutes les maisons qu'on a !

LE LIGNEUR.



# DÉPÊCHES

LE PLEBISCITE SARROIS

Voici les résultats totaux du plébiscite qui a eu lieu dimanche dans la Sarre : Il y avait 539.541 inscrits. Il y a eu 528.005 suffrages exprimés et 2.249 bulletins nuls.

On voit : Pour le retour à l'Allemagne, 477.109, soit une proportion de 90,8 0/0 des votants.

Pour le statu quo, 46.513, soit une proportion de 8,87 0/0. Pour l'union à la France, 2.124, soit une proportion de 0,4 0/0.

**Déclaration de Hitler**  
Berlin. — Ayant proclamé les résultats du plébiscite, le chancelier Hitler, après avoir rendu hommage au courage et à la fidélité du peuple sarrois, déclara qu'une injustice de quinze ans venait de prendre fin.

« La souffrance de nos compatriotes de la Sarre est terminée et leur joie est aujourd'hui celle de tout le peuple allemand. Après le retour de la Sarre à l'Allemagne nous n'avons plus de revendications territoriales à adresser à la France.

« Nous voulons obtenir l'égalité des droits pour l'Allemagne et, nous aussi, réaliser la solidarité entre nations. »

## Envoies

Paris. — Le duc et la duchesse de Kent ont quitté le Bourget à 9 h. 40 à destination de Londres à bord de l'avion régulier de « l'Imperial Airways ».

## REMERCIEMENTS

Mademoiselle Marcelle MALIQUE ; Madame et Monsieur Raymond MALIQUE et leurs enfants ; Madame et Monsieur Marcel MALIQUE et leur fils ; Monsieur MALIQUE Jean, Conseiller municipal, et ses enfants ; Madame et Monsieur Paul MALIQUE et leurs enfants ; Madame et Monsieur MALIQUE Léon et leurs enfants.

Les familles ILBERT, FOURNIER, DARDENNE, PELISSIÉ, SEILHAN et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Marcellin MALIQUE**

## Un rhumatisant bien conseillé...

...emploie le nouveau remède Gandol et, quand il a constaté les résultats remarquables obtenus, il n'a qu'un regret : celui de n'avoir pas employé le Gandol plus tôt. Le Gandol, empêchant par ses composés lithiniques, la surproduction de l'acide urique, exerce sur les arthritiques une action dépurative totale : les reins sont soulagés, les douleurs articulaires et musculaires diminuent d'intensité, puis disparaissent complètement. Les cachets de Gandol valent 12 fr. 75 pour une cure de dix jours. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

## A VENDRE POUR CAUSE

**DOUBLE EMPLOI**

## Cuisinière à gaz

Très bon état

Prix intéressant

S'adresser : Bureau Journal

## LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'huile de foie de Morue

**PRIX DU FLACON :**

**15 francs**

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

## RENSEIGNEMENTS

### POUR LES PORTEURS D'OBLIGATIONS HERACLEE

Nous publions ci-dessous le communiqué officiel de la dernière réunion de la Commission des emprunts-or au ministère des Finances :

La Commission des emprunts-or s'est réunie mercredi matin, au Ministère des Finances, sous la présidence de M. Charles Dumont.

Elle a entendu un exposé de M. René Besse, député, sur l'état des négociations engagées en ce qui concerne les emprunts obligataires de la Cie de São Paulo et Rio-Grande. Après discussion, la commission persiste à penser que la transaction à laquelle elle s'est arrêtée répond à tous les intérêts en cause et peut seule assurer aux obligataires une satisfaction équitable.

La Commission s'est entretenue de l'emprunt de Tokio. Son rapporteur, M. Bardy, député, son président, M. Charles Dumont, ainsi que le représentant du ministère des Affaires Étrangères, M. Coulondre, ont exposé à la commission leurs démarches dans la période qui a précédé le récent arrêt de la Cour suprême du Japon. La Commission poursuit son action en faveur des porteurs français.

Elle a entendu M. Champetier de Ribes sur l'affaire d'Héraclée. Elle a chargé son rapporteur d'accepter la procédure proposée par la Compagnie. Elle a indiqué le nom du représentant des obligataires dans la commission à instituer, les deux autres membres devant être désignés, l'un par la Compagnie et l'autre — le Président — par le ministre des Finances.

Nous pouvons ajouter que la procédure proposée par la Société d'Héraclée, dont il est fait mention dans le texte du communiqué ci-dessus, se réfère spécialement à la communication au Gouvernement Ottoman, d'une part, à l'Assemblée générale des actionnaires et aux assemblées générales de deux séries d'obligataires, d'autre part, des propositions qui seront éventuellement formulées par la commission d'arbitrage.

Nous sommes également informés que les obligataires ont fait savoir au Président de la Commission des emprunts-or, qu'ils choisissent comme représentant, M. Doyen, l'expert-comptable bien connu près le Tribunal de la Seine. Nous croyons savoir que M. Doyen a accepté cette mission.

## René BOULASSIER

— A. & M. Paris —

Columbia University New York

**INGÉNIEUR-CONSEIL**

77, rue Leblanc, PARIS

Tél. Vaugirard 12-82

**DOCUMENTATION**

générale et technique

**ORGANISATION**

**TRADUCTIONS TECHNIQUES**

Notices, catalogues, etc.

**Dépôts de marques et modèles**

**Brevets français et étrangers**

**Cabinet fondé en 1923 à New-York et en 1927 à Paris**

M. Boulassier offre une consultation gratuite aux abonnés ou lecteurs du « Journal du Lot ».

## FOURRURES

**ROBES - MANTEAUX**

Réparation

Transformation de Fourrures

**ACHAT DE SAUVAGINE**

Fouine - Putois - Renard

**M<sup>me</sup> BARDY**

14, rue Maréchal Foch

CAHORS

## Rudelle

**Divers.** — Mme et M. Périé Marcel et leur fils Roger ont définitivement quitté Toulouse pour venir habiter avec leurs parents, Mme et M. Rescoussié du Mas de la Montagne.

— Le frère de feu Mme Monpaysen Alexandrine, qui habitait Figeac, a quitté cette ville pour venir rester à la maison et gérer le bien dont il a hérité de sa sœur.

— Mme veuve Delmas est souffrante et par ordre de la Faculté ne peut quitter sa chambre ; nous lui adressons nos vœux de prompt guérison.

## Lavercaillère

**Démographie.** — Il a été enregistré, en 1934, 5 naissances, 1 mariage, 7 décès.

## Arrondissement de Gourdon

### Souलोंs

**Nécrologie.** — Vendredi matin ont eu lieu, à Souलोंs, les obsèques de M. Pierre Delpech, de Serres, décédé à l'âge de 90 ans. Avec lui disparaît une des plus belles figures républicaines et un homme plein de bon sens. Aussi un imposant cortège accompagna le défunt à sa dernière demeure.

A ce vieux républicain, à ce rude travailleur, nous adressons un suprême adieu. Que sa famille éplorée reçoive, ici, le sentiment ému de nos condoléances attristées.

### Salviac

**Nomination.** — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M. Jean-Lucien Bos, inspecteur principal de police à Paris (service de la circulation), vient d'être nommé président de la section des médaillés militaires de la préfecture de police. Cette distinction montre en quelle haute estime M. Bos est tenu parmi ses collègues.

Nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

**Match remis.** — Le Club Athlétique Cahorais, qui devait se rendre à Salviac dimanche 13 janvier pour disputer un match d'association comptant pour le championnat du Lot, 3<sup>e</sup> série a été invité à ne pas se déplacer en raison de l'état du terrain.

Ce n'est donc que partie remise : Le Club Athlétique Salviacois recevra l'Aviren Cadurcien à Salviac le dimanche 20 janvier.

### Souillac

**Incendie.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Broudiscou, chef cantonnier, demeurant, rue Gambetta.

Les pompiers sont arrivés à la première alerte sur les lieux et l'incendie a été rapidement éteint. Les dégâts assez importants sont couverts par une assurance.

### Meyronne

**Démographie.** — Il a été enregistré sur les registres de l'état civil, au cours de l'année 1934 : 3 naissances, 9 décès, 6 mariages.

### Quatre-Routes

**Foire.** — Notre foire du 8 courant a été très importante.

Les foiraux des moutons et des porcs étaient bien garnis, ainsi que celui de la volaille. 320 porcs gras ont été pesés à la bascule publique et la gare a expédié huit wagons de bestiaux ; un plus grand nombre est parti par camion ; voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs, 165 fr. ; porcs gras, 160 à 180 francs, les 50 kilos ; moutons, 3 fr. 50 ; porcelets, 2 fr. ; le kilo ; brebis grasses, de 180 à 210 fr., pièce ; poulets, 3 fr. 50 ; poultes, 3 fr. 25 ; lapins, 2 fr. 25, le tout la livre ; pigeons, 10 fr. ; dindons, 20 à 30 francs ; pintades, 25 à 30 fr. ; canards, mulards, 35 fr. ; canards dindes, 32 fr. ; le tout la paire ; oies grasses, 5 francs la livre ; veaux de lait, de 4 à 4 fr. 50, le kilo.

Un grand nombre de forains, qui ont fait de bonnes recettes. On remarquait une sensible reprise des affaires. Les porcs gras, en particulier, marquaient une hausse sensible. Prochaine foire le 25 janvier.

vie le métier de boulanger où il excellait et cette profession lui avait fait donner le surnom de « Mitron », sous lequel il était avantageusement connu dans toute la région.

Pendant la guerre, il avait donné deux de ses fils à la France.

Républicain ardent et convaincu, le défunt le fut toute sa vie. Il laissera à tous le souvenir d'un homme de bien et dans notre petit bourg sa mort fera un grand vide.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi matin, 10 janvier. Malgré l'inclémence du temps, une foule nombreuse de parents et d'amis venus même des communes voisines l'accompagneront à sa dernière demeure.

En adressant à sa mémoire un souvenir ému et reconnaissant, nous prions sa veuve, ses enfants et petits-enfants de croire à notre cordiale sympathie et d'agréer nos vives et sincères condoléances. — L. D.

### Prayssac

**Démographie.** — En 1934, il a été enregistré 15 naissances, 5 mariages, 1 divorce et 25 décès.

### Vire

**Timbre antituberculeux.** — Grâce au zèle dévoué de nos écoliers et de nos écolières la vente dans la commune de Vire du timbre antituberculeux 1934 a rapporté la somme de 100 francs qui ont été adressés par les soins de la mairie au Comité d'hygiène sociale à Cahors.

## A PARIS

### Voyageurs, Touristes

#### Compatriotes

#### descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (7<sup>e</sup>)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

**CHAMBRES À UN LIT**

**de 15 à 24 francs par jour**

**FLOIRAC**

(Originaire du Lot)

Propriétaire

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

### Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Vol.** — M. Roudayre, entrepreneur de transports, a porté plainte pour vol de deux fûts d'essence de 200 litres chacun.

Le montant du vol s'élève à 6.000 francs environ. Une enquête est ouverte pour trouver les voleurs.

### Cornac

**Démographie.** — En 1934, il a été enregistré 2 naissances, 2 mariages, 8 décès.

### Marcihac

**Juste réclamation.** — Nous sommes en un temps où les citoyens du pays de France s'accommodent fort peu d'un arrêté dont quelques-uns tirent un avantage et dont quelques autres subissent les rigueurs. Les riverains du Célé et du Vert qui s'adonnent à la chasse et qui appartiennent au canton de Cahors n'ont pas le droit de chasser le gibier d'eau. Ils restent rêveurs devant un arrêté qui les prive de tirer une sarcelle ou un canard sauvage alors que cette chasse n'est nullement interdite dans le reste du département.

Pourquoi deux lois et deux mesures ? Quels méfaits ont donc à leur actif les nemrods du canton de Cahors pour se voir retirer un droit dont ils usaient précédemment ? Une influence occulte s'est-elle manifestée contre eux ?

Espérons que l'an prochain pareil injustice n'existera pas.

## St-Médard

**Nécrologie.** — C'est avec peine que nous avons appris le décès de notre excellent compatriote, M. Loubéjac Jean-Baptiste. C'est une figure sympathique qui disparaît. Très connu dans la région où il a, pendant de nombreuses années, à la saison des dépiquages des blés, accompagné M. Rigal, entrepreneur de battages. Tout le monde se rappelle l'homme travailleur, gai et serviable que fut M. Loubéjac. En cette douloureuse circonstance nous présentons nos bien sincères condoléances à sa veuve et à ses enfants. — M. R.

## Goujonauc

**Démographie.** — En 1935, il a été enregistré 4 naissances, 6 décès. Il n'y a pas eu de mariage.

## Limogne

**Démographie.** — Au cours de l'année 1934, il a été enregistré deux mariages, six naissances, quinze décès. Ce bilan est lamentable. Nous constatons avec regret que tous les ans les décès dépassent de beaucoup les naissances. Cette année, 9 tombeaux de plus que les berceaux.

Aux causes morales et sociales de la dénatalité s'ajoute de plus en plus l'exode rural. La jeunesse ne veut plus se marier à la campagne ; elle subit la fascination du robinet d'eau, de l'électricité, du salaire fixe, des dimanches libres, des spectacles bruyants et des mains blanches !

D'autre part, la politique antifamiliale du gouvernement qui a réduit les encouragements et les avantages aux familles nombreuses, contribue aussi à l'effondrement de la natalité. Espérons qu'il comprendra enfin la nécessité d'une politique de natalité comme il en a une en matière de finances, de défense nationale ; le salut du pays en dépend.

**Nouvelle industrie.** — Nous apprenons que M. Roques, gendre de M. Castagnol, notre sympathique facteur de ville, procède à des travaux importants destinés à une installation pour la fabrication de boissons gazeuses et d'un dépôt de bière des meilleures marques.

Cette initiative arrache des ouvriers au chômage, attirera dans notre ville les débitants intéressés à ces achats, donnera une impulsion supplémentaire au commerce local.

Toutes nos félicitations et nos meilleurs encouragements.

## Concois

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de M. Faurie, ancien adjoint au maire de Grégois, décedé à Concois chez son neveu, M. Bouyssi, chez lequel il s'était retiré.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire au cimetière où M. Parra, maire de Grégois, a adressé le dernier adieu au regretté disparu.

Nous adressons à M. Bouyssi, à la famille nos sincères condoléances.

## Lugagnac

**Hyménée.** — Nous apprenons le prochain mariage de notre compatriote, M. Calmels, avec Mlle Agnès Bonnac, de Concois. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

## Saillac

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec peine le décès d'une fillette, à peine âgée d'un an, chez les époux Burg-Cazes de Jambulus, enlevée à l'affection des siens après une courte maladie.

Nous apprenons, également, le décès de Mme veuve Rey, née Sylvie Teil, du bourg de Saillac, enlevée à l'âge de 75 ans, après une longue maladie.

Nous prions les familles Burg et Rey d'agréer nos sincères condoléances.

## Douelle

**A propos d'électricité.** — Cette question fondamentale pour la vie et le bien être de notre cité, paraît revêtir, de jour en jour, une plus grande importance dans les préoccupations de nos concitoyens. Nos articles précédents ont attiré sur ce point l'attention de nos représentants municipaux et celle de nos confrères d'abord ; ensuite, celle très

ironique des communes avoisinantes, de ce dernier sentiment si peu amical, nous nous en soucions peu. Notre confrère, du « Courrier du Centre », dans un article documenté et impartial, a, tout dernièrement fait le point de la situation actuelle. Avec lui, très certainement, et nous l'avons déjà dit, nous déplorons que le cahier des charges ait été jadis si hâtivement élaboré, au détriment des usagers. Mais, le devoir du journaliste ne se borne pas seulement à l'information exacte et impartiale ; il expose surtout et d'abord la recherche et l'exposé des solutions utiles et nécessaires à l'amélioration d'un état actuel désolant pour le plus grand bien de l'intérêt collectif. En ce qui nous concerne, nous dirons, qu'à notre sens, il importerait d'obtenir d'abord l'éclairage constant, c'est-à-dire de jour et de nuit, sans arrêt, car avec cette première amélioration, il se formerait presque immédiatement dans notre localité un ensemble de besoins : force motrice, chauffage, éclairage, appareils de T.S.F. etc., etc., besoins qui seraient bientôt définitifs et qui commanderaient alors, impérativement, une nouvelle organisation de la qualité et de la distribution de la force électrique, tant il est vrai que « le besoin crée l'organe ». Nous sommes certains, qu'à ce régime, tout le monde y trouverait son compte, l'usine d'abord, les usagers ensuite. On se heurte pour cela à une vieille routine, à des intérêts personnels mal compris et cependant l'exemple des communes avoisinantes est là, probant et irréfutable.

Il reste enfin, que, du point de vue légal, même avec des contrats réguliers et bien établis, l'on ne peut indéfiniment et impunément entraver le progrès et les besoins d'une population qui doit vivre avec son siècle, avec ses nécessités et ses exigences. Il y a là une question primordiale d'intérêt général et social. Un de nos éminents compatriotes l'étudie en ce moment et nous serons bientôt fixés à ce sujet.

## Sauzet

**Soirée récréative.** — Nous sommes heureux d'apprendre qu'une soirée récréative aura lieu lundi 21 janvier, à l'école publique de garçons.

« L'Office régional du Cinéma » donnera un programme de choix : films parlants et chantants.

Rappelons que cette œuvre opère dans le Lot sous le patronage de M. l'Inspecteur d'Académie. Tous les bénéfices, sans exception, sont affectés aux colonies de vacances qui doivent recevoir les petits enfants malingres du Lot et de la Dordogne.

Il s'agit donc d'une œuvre de bienfaisance d'une haute portée sociale et non d'une entreprise commerciale. Nous donnerons très prochainement le programme complet de la soirée.

## Bagat

**Démographie.** — Il a été enregistré en 1935, 3 mariages, 7 décès. Il n'y a pas eu de naissance.

## St-Matré

**La foire.** — C'est dimanche prochain, 20 courant, que devrait avoir lieu la foire de St-Matré. Comme ce jour-là tombe un dimanche, elle se tiendra, le lundi 21.

Son éloge n'est plus à faire puisque sa renommée est déjà très vieille. Hélas ! nous en avons été le témoin au temps de notre prime jeunesse.

Rie ne manque pour attirer le commerçant ou le flâneur. Bons restaurants ; helles épiceries, des autobus venant de toutes les directions, etc. Temps passable et la foire sera belle.

## Duravel

**La neige.** — La neige a fait son apparition dans la nuit de vendredi à samedi, mais elle fond à mesure. Néanmoins la température est basse et le ciel sombre, et il tombe par intermittences une sorte de givre qui glace les chaussées.

## Floressas

**Nécrologie.** — C'est avec une vive émotion que nous avons appris la mort survenue après quelques jours seulement de maladie de notre vénérable ami Rouch (Jules-Philippe), âgé de 85 ans.

C'était il y a à peine une quinzaine de jours un robuste vieillard, à l'esprit jeune et aimant beaucoup la plaisanterie. Il avait exercé toute sa

— C'est vrai, fit le jeune homme, frappé de saisissement.

Il était devenu très rouge à la pensée de l'erreur commise. Lui si pondéré, si réfléchi ordinairement, comment avait-il pu pareillement manquer de sang-froid et de jugement ?

— J'avoue, dit-il, un peu railleur, que j'ai perdu complètement la tête en voyant la femme qui vous accompagnait. Sa robe verte m'avait séduité.

— Etes-vous bien sûr que ce ne soit pas plutôt la grâce de votre danseuse ? Elle était ravissante, cette jeune fille, il me semble.

Didier eut un sourire d'approbation.

— C'est vrai, reconnut-il, elle était délicieuse.

— Et une intrigue matrimoniale avec elle aurait eu plus de charmes qu'avec une autre ?

Le visage de l'avocat devint sérieux. Un instant sa pensée évoqua la grâce un peu hautaine de sa cavalière.

— Evidemment, fit-il, songeur. Même pour une aventure extravagante comme celle dont il s'agit, on préfère une compagne agréable. Mais je suis bien tranquille, poursuivit-il d'un ton un peu amer, ma danseuse n'a pas du tout la même allure que la jeune fille que vous allez me présenter tout à l'heure.

— Pourquoi cela ? demanda le directeur de « Select' Agence », qui s'amusa à tout à coup.

Valencourt haussa imperceptible-

ment les épaules.

— La vôtre doit avoir l'assurance que donne la fortune. Rien que son désir d'acheter un mari dénote un caractère indépendant et autoritaire ; elle aurait une allure garçonnière, un peu hardie et prétentieuse, que ça ne m'étonnerait pas du tout.

Décidément, ce soir, Valencourt était sans indulgence pour celle que M. Michot lui destinait.

Mais celui-ci n'en avait cure.

— Vous ne pouvez vous imaginer, cher monsieur, remarqua-t-il avec cordialité, combien vos observations m'amuse. Vous n'oubliez qu'une chose, ce soir, c'est que la femme la plus simple en apparence est parfois terriblement compliquée. Je connais des jeunes filles qui portent cigarette au bec et monocle à l'œil, elles ont toutes les apparences d'être des émancipées et, en réalité elles cultivent au fond d'elles-mêmes la petite fleur bleue des illusions et seront plus tard d'excellentes mères de famille.

— C'est possible ! mais, personnellement, j'ai horreur de celles qui singent les garçons, fussent-elles des anges.

Evidemment, notre instinct masculin s'en méfie, bien qu'à mon âge, on s'aperçoive d'une chose, c'est que pour bien connaître le caractère d'une femme, il faut vivre avec elle... et encore !

— Tout à fait rassurant quand il s'agit d'un mariage d'expérience ! — Oh ! mais, permettez...

Mais Valencourt interrompit, en riant, M. Michot :

— Oui, oui, je devine. Malgré les apparences, votre candidate a toutes les qualités.

— J'en suis persuadé.

— Eh bien, dit l'avocat tranquillement, soyez assuré aussi que j'ai également des apparences et que si je poursuis ce bizarre projet de mariage, j'ai bien l'intention de n'en jamais souffrir.

Et comme le directeur de « Select' Agence » le regardait un peu estomaqué, Didier se mit à rire.

— Allons, ne vous tracassez pas, tout cela finira bien ; je suis un homme correct par excellence. Montrez-moi, maintenant, votre originale cliente. Tout de suite, je vais vous donner mon avis sur elle.

L'autre sourit.

— Inutile, cher monsieur... M. Michot fit une pause, puis s'aventura, il ajouta :

— Votre avis, je le connais : elle est délicieuse.

Interdit, Valencourt regarda son compagnon.

**GRANDE MAISON DE**  
**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures,  
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUTS LES SAMEDIS

Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
**Madame Louis BONNET**  
3, rue des Capucins

**Grands réseaux de chemins de fer français**

D'importants avantages pour vos voyages circulaires

Avez-vous l'intention de faire un voyage circulaire suivant un itinéraire fixé à votre gré, mais comportant un parcours d'au moins 500 km. sur les Chemins de fer français ?

Dans ce cas et même si votre circuit doit comprendre des solutions de continuité, soit que vous projetiez des excursions en autocars ou en bateaux, soit que vous alliez à l'étranger, n'hésitez pas à prendre un carnet de voyages à itinéraires facultatifs pour vos déplacements par fer. Libéré, en cours de route, du souci de prendre des billets pour chacune de vos étapes, vous aurez en main un carnet de coupons valable 30, 45 ou 60 jours, selon que vous parcourrez plus de 500, 1.500 ou 3.000 km. sur voie ferrée et vous profiterez d'une réduction croissant avec l'importance de ce trajet, de 15 à 30 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 10 à 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Vous aurez, en outre, l'avantage de pouvoir vous arrêter à volonté en cours de route.

Pour vous procurer un carnet, ou pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux gares des Grands Réseaux ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs Elysées, à Paris.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

**HIVER 1934-1935**  
**RELATIONS FRANCE-ALGÉRIE**  
par Port-Vendres

**Trains et Paquebots rapides**

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres, par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne. Voitures directes toutes classes avec couchettes de 1<sup>re</sup> classe et transbordement direct du train au paquebot. Wagon-lits de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes Paris-Port-Vendres (ville). Wagon-restaurant de Paris à Vierzon. Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées. Billets directs de ou pour Alger et Oran via Port-Vendres.

Il est délivré pour les ports d'Alger et d'Oran, par les principales gares des Réseaux de Paris à Orléans et du Midi :

1<sup>o</sup> Des billets simples, valables 15 jours ;

2<sup>o</sup> Des billets d'aller et retour, valables 30 ou 90 jours, avec faculté de prolongation.

3<sup>o</sup> Des billets circulaires valables 90 jours, avec faculté de prolongation, valables à l'aller via Port-Vendres et au retour via Marseille ou inversement ; ces billets peuvent être utilisés par les paquebots de Compagnies de Navigation différentes à l'aller et au retour.

Ces billets permettent l'enregistrement direct des bagages.

Nota. — L'enregistrement direct des bagages pour Alger et Oran est autorisé au départ de toutes les gares P.O.-Midi sur simple présentation d'un billet pour Port-Vendres, sans qu'il soit exigé de titre ou pièce pour le parcours maritime.

Pour tous renseignements, s'adresser : Aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris ; aux principales gares des réseaux P.O. et Midi ; aux Agences de Voyages.

**Transport des animaux vivants**

Dans toutes les gares des Chemins de fer P.O.-Midi, ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse :

Vous pouvez, toute l'année, expédier et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés, comme les autres jours.

Le co-gérant : L. PARAZINES.

**HIVER 1934-1935**  
**RELATIONS FRANCE-ALGÉRIE**  
par Port-Vendres

**Trains et Paquebots rapides**

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres, par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Perpignan. Voitures directes de toutes classes avec couchettes en 1<sup>re</sup> classe. Départ de Paris-Quai d'Orsay : 19 h. 20 ; arrivée à Port-Vendres-Quai : 9 h. 40. Wagon-restaurant de Paris à Vierzon. Wagon-lits 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Paris à Port-Vendres (ville). Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran, et vice-versa. Transbordement direct du train au Paquebot. La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées (Compagnie de Navigation Mixte).

a) Port-Vendres-Alger : départ de Port-Vendres les mercredis et dimanches à 10 h. 30 ; arrivée à Alger le lendemain à 7 h.

b) Port-Vendres-Oran : départ de Port-Vendres le jeudi à 10 h. 30 ; arrivée à Oran le lendemain à 10 h. 30.

Pour tous renseignements complé-

mentaires s'adresser notamment : Aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, Avenue des Champs-Elysées, à Paris ; aux Gares de Paris-Quai d'Orsay et de Paris-Austerlitz ; aux principales Agences de Voyages.

**Chemin de fer P.-O., Midi et P.-L.-M.**

**SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE**  
Hiver 1934-1935

Des billets d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes pour Le Lioran, La Bourboule et le Mont-Dore, avec réductions de 40 0/0 et 50 0/0 sont délivrés, du 1<sup>er</sup> novembre 1934 au 30 avril 1935, au départ des gares de Paris (P.-O.-Midi et P.L.M.) et au départ de certaines autres gares de ces deux Réseaux.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser : Aux Agences P.O.-Midi, 16 boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à l'Agence P.L.M., 88, rue Saint-Lazare et à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;

aux gares de Paris (P.-O.-Midi et P.L.M.) et aux principales gares de ces deux Réseaux.

**ALGER à 36 h. de PARIS**  
par PORT-VENDRES

**Transbordement direct du train au paquebot**

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30 par les rapides et confortables paquebots de la Compagnie de Navigation Mixte ; ces paquebots modernes sont pourvus des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils correspondent à un train-paquebot partant de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et samedis soirs, à 19 h. 20 (toutes classes, couchettes de 1<sup>re</sup> classe et wagon-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

**Grands réseaux de chemins de fer français**

Depuis le 20 décembre, les voyageurs porteurs de billets simples ont droit à :

1 arrêt de 24 heures pour un trajet inférieur à 200 kilomètres.

2 arrêts de 24 heures chacun pour un trajet de 200 à 500 kilomètres.

3 arrêts de 24 heures chacun pour un trajet supérieur à 500 kilomètres.

Et les voyageurs porteurs de billets d'aller et retour ordinaires ont droit, dans la limite de la durée de validité de leurs billets, à :

2 arrêts pour un trajet inférieur à 400 kilomètres.

4 arrêts pour un trajet de 400 à 1.000 kilomètres.

6 arrêts pour un trajet supérieur à 1.000 kilomètres.

Pour chacun des arrêts qu'il désire effectuer, le voyageur doit se munir d'un « bulletin d'arrêt » qui lui est délivré aux prix suivants :

4 francs en 1<sup>re</sup> classe ;  
3 francs en 2<sup>e</sup> classe ;  
2 francs en 3<sup>e</sup> classe.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les gares.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

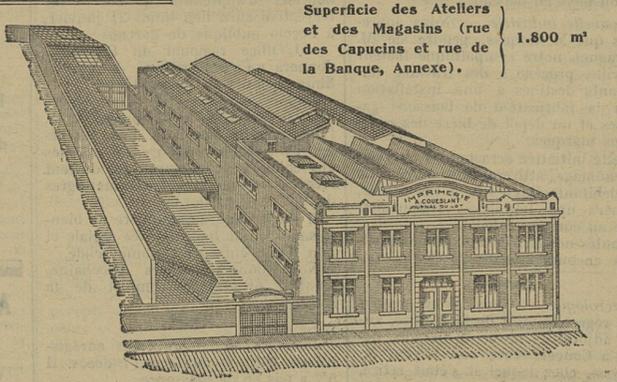
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Avec 1000 idées jeunes et neuves la

**MODE PRATIQUE**

vous révèle comment s'en tirer pour la Toilette la Maison les Enfants

TOUS LES SAMEDIS : 1 FR

**SERVICE D'HIVER 1934-35**

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos								
Exp.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	
PARIS (Orsay) dép.	22 46	7 36	10 15	19 20	20 20	21 10	20 21	10	15	19 44	21 3	23 11	CAHORS	6 29	14 59	18 41
PARIS (Aust.) dép.	5 29	(1) 15 48	0 8	2 4	3 16	16 38	20 29	21 48	23 51	20 29	21 48	23 51	Mercuès	6 43	15 14	18 55
LIMOGES arrivée	5 43	15 57	0 13	2 20	3 24	17 12	20 49	—	—	—	—	—	Donole (Arrêt)	6 47	15 18	18 59
BRIVE... (départ)	7 22	15 38	17 32	1 36	4 1 5 5	17 43	—	—	—	—	—	—	Parnac	6 54	15 28	19 7
Gignac-Cressensac	8 16	13 33	15 55	17 33	18 10	17 56	—	—	—	—	—	—	Luzech	7 12	15 34	19 13
SOULLAC... (départ)	8 40	13 39	16 49	18 16	19 41	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	Castelfranc	7 12	15 45	19 24
CAZOULES	8 47	13 46	16 56	19 50	—	18 16	—	—	—	—	—	—	Prayssac (Arrêt)	7 16	15 49	19 28
La Chap.-d-Mareuil	8 52	13 51	17 1	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	Puy-l'Evêque	7 24	15 57	19 36
Lamothe-Fénelon	9 2 14	1 17	11	20 9	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	Duravel	7 31	16 4	19 43
Nozac	9 12	14 11	17 21	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	Soturac-Touzac	7 38	16 11	19 50
GOURDON... (départ)	9 26	14 25	17 32	18 49	20 33	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	Fumel	7 48	16 22	20 1
Saint-Clair	9 35	14 34	17 41	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—	LIBOS	7 53	16 27	20 6
Dégagnac	9 46	14 45	17 52	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				
Thédirac-Peyrilles	9 57	14 56	18 3	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				
Saint-Denis-Catus	10 7 15	14 18	13	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				
Espère	10 15	15 14	18 21	—	—	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				
CAHORS (arrivée)	11 24	15 23	18 30	19 16	3 11	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				
TOULOUSE... (arr.)	13 23	19 30	20 22	4 10	6 41	18 12	21 30	22 47	0 43	—	—	—				

(1) De Paris à Brive : express ayant lieu du 15 Mai au 19 Novembre inclus.  
(2) Ce train correspond à Limoges avec l'express Lyon-Genève-Mulhouse-Strasbourg.  
(3) N'a lieu que les samedis, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.  
(4) A lieu du 26 Août au 15 Octobre inclus.